

Document de référence

Révisé le 2 août 2002

104406

STRATÉGIE D'INTERVENTIONS DES CHAMPIONS MINISTÉRIELS DES LANGUES OFFICIELLES

**Document préparé par le
Comité directeur des champions ministériels des langues officielles
Les 12 avril et 17 mai 2002**

**Présenté aux champions
Dans le cadre de la
Sixième conférence des champions ministériels des langues officielles
Les 30 et 31 mai 2002
Sudbury (Ontario)**

**RÉVISÉ LE 2 AOÛT 2002 SUITE
À LA CONFÉRENCE DE SUDBURY**

**Le document ainsi révisé servira de référence
lors de la retraite des champions des 26 et 26 septembre 2002.**

Note : Pour le moment, la présente Stratégie d'interventions proposée tient compte plutôt du rôle des champions ministériels des langues officielles. Les champions des Conseils fédéraux régionaux pourront examiner à savoir comment la stratégie d'interventions proposée peut être complétée en vue de les appuyer dans leur rôle régional respectif.

**Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Août 2002**

Table des matières

	Page
A. Contexte	3
B. But visé par la Stratégie d'interventions des champions ministériels des langues officielles	3
C. Rôle des champions ministériels des langues officielles	4
D. Interventions proposées	5
E. Plan d'action et échéancier	8
F. Secrétariat et appui dans la mise en œuvre de la Stratégie d'interventions des champions ministériels des langues officielles	8
G. Récapitulation	8

ANNEXES

Annexe 1 : Comité directeur des champions ministériels des langues officielles	10
Annexe 2 : Résumé de la plénière du 31 mai 2002 à Sudbury : éléments préliminaires d'un Plan d'action	11

A. Contexte

Lors de la *Cinquième conférence des champions ministériels des langues officielles* qui s'est tenue à Vaudreuil (Québec), les 22 et 23 novembre 2001, les champions ont discuté de leur rôle, des défis, des possibilités et des conditions gagnantes pour jouer leur rôle dans le cadre du changement de culture organisationnelle envisagé.

Un bon nombre de suggestions sont ressorties en guise d'appui au rôle de champions des langues officielles.

Également, dans le but d'encourager les champions à exercer pleinement leur rôle dans la gestion des affaires gouvernementales, un *Comité directeur des champions ministériels des langues officielles* (ci-après identifié *Comité directeur*) a été formé, à partir des champions qui se sont portés volontaires à Vaudreuil. (Annexe 1)

Le 12 avril et le 17 mai 2002, le *Comité directeur* (représenté par Diana Monnet – SCT, Manon Brassard – IRB, Marcel Gibeault – RSN, Rolf Mamen – CSA, Nicole Morin – HRC, François Raynauld – ALÉNA, Michel Roy – IAN, et Nicole Fortier – SCT, personne-ressource) s'est rencontré afin d'analyser les suggestions des champions recueillies à Vaudreuil, et de préparer une ébauche de stratégie d'interventions des champions.

L'ébauche de ce document a servi de base aux discussions qui se sont tenues durant la *Sixième conférence des champions ministériels des langues officielles* à Sudbury (Ontario), les 30 et 31 mai 2002. Un résumé de ces discussions est inclus dans le présent document. (Annexe 2) L'objectif était de jeter les premières bases d'un Plan d'action pour les champions. Durant la conférence, il a été décidé d'organiser une retraite de deux jours pour terminer le travail amorcé à Sudbury. Plus précisément, cette rencontre devrait permettre aux champions de peaufiner leur vision de leur rôle et d'articuler un plan d'action qui concrétisera la stratégie.

B. But visé par la Stratégie d'interventions des champions ministériels des langues officielles

Fournir un cadre stratégique d'interventions en appui aux champions ministériels des langues officielles dans l'exercice de leur rôle de leadership dans la gestion des affaires gouvernementales, en ce qui concerne les parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), soit le service au public, la langue de travail, la participation équitable des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise (ci-après appelé « participation équitable »), ainsi que le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (ci-après appelé « développement des communautés »).

C. Rôle des champions ministériels des langues officielles

Le quoi :

Influencer (allant jusqu'à proposer des mesures) sur l'importance de tenir compte des objectifs du gouvernement reliés au service au public, à la langue de travail, à la participation équitable et au développement des communautés, dans toutes les activités de l'administration fédérale, tant fonctionnelles (gestion opérationnelle) que statutaires (élaboration de programmes, de politiques et d'initiatives).

Le qui :

Ce rôle d'influence et de leadership s'exerce :

Collectivement :

- ? auprès du Comité des sous-ministres responsable des langues officielles et auprès du ministre responsable de la coordination des langues officielles;
- ? auprès des organismes clés (Secrétariat du Conseil du Trésor, Affaires intergouvernementales et Conseil privé, Patrimoine canadien et autres).

Individuellement :

- ? auprès des Comités exécutifs des ministères et organismes respectifs ;
- ? auprès de l'ensemble des gestionnaires et employés des ministères et organismes respectifs, y compris au niveau des régions.

Le comment :

Ce rôle s'exerce :

Tant collectivement qu'individuellement (tel que défini plus haut) :

- ? en faisant la promotion des obligations reliées au service au public, à la langue de travail, à la participation équitable ainsi qu'au développement des communautés ;
- ? en servant d'interlocuteurs de haut niveau pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire ;
- ? en faisant connaître les besoins exprimés par les communautés ;
- ? en identifiant les répercussions des grands projets gouvernementaux et ministériels sur le service au public, la langue de travail, la participation équitable et le développement des communautés ;
- ? en appuyant les personnes responsables des langues officielles au sein des ministères et organismes ainsi que les coordonnateurs 41, responsables du développement des communautés ;
- ? en proposant des mesures permettant d'atteindre le plus efficacement possible les objectifs du gouvernement en matière de service au public, langue de travail, participation équitable et développement des communautés.

D. Interventions proposées

- 1. Collectivement auprès du Comité des sous-ministres responsable des langues officielles (CSMLO) et auprès du ministre responsable de la coordination des langues officielles :**
 - 1.1 Inviter la présidente du CSMLO à une prochaine conférence des champions ou se faire inviter au CSMLO (voir 1.2, 1.3, 1.4).
 - 1.2 Présenter le Plan d'action des champions au CSMLO en vue de les sensibiliser aux défis, préoccupations et actions en ce qui concerne le rôle des champions des langues officielles.
 - 1.3 Offrir au CSMLO l'occasion d'échanger avec les champions en ce qui concerne les priorités du Comité et les défis que ces priorités génèrent.
 - 1.4 Faire connaître les suggestions/commentaires des champions quant aux répercussions sur le service au public, la langue de travail, la participation équitable et le développement des communautés, découlant des grands projets gouvernementaux. (Ex. la modernisation de la gestion des ressources humaines).
 - 1.5 Offrir au ministre responsable de la coordination des langues officielles la possibilité d'utiliser le réseau des champions comme moyen pour obtenir un autre son de cloche (sounding board) pour discuter de thèmes comme son Plan d'action, sa vision ou encore comment son rôle évolue.

- 2. Collectivement auprès des organismes clés en matière de langues officielles (Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), Affaires intergouvernementales (AFF. INT.) et Conseil privé (CP), Patrimoine canadien (PCH) et autres :**
 - 2.1 Recommander au Greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet d'intégrer de façon permanente des objectifs de langues officielles en tant que mesure du rendement aux accords d'imputabilité des sous-ministres, ainsi qu'à ceux de toute la haute gestion, là où cela s'applique. (PC)
 - 2.2 Recommander la mise sur pied d'un fonds à l'intention des champions qui faciliterait la réalisation de projets ministériels et interministériels. (SCT).
 - 2.3 Participer aux consultations du SCT ou d'autres organismes (ou en suggérer) portant sur des nouvelles initiatives gouvernementales afin de pouvoir identifier et faire connaître les répercussions sur le service au public, la langue de travail, la participation équitable et le développement des communautés qui découlent de ces grands projets. (Ex. la modernisation des ressources humaines ; les suivis à l'étude sur les perceptions et les attitudes aux langues officielles en milieu de travail). (SCT ou autres)

Stratégie d'interventions des champions ministériels des langues officielles
Document de référence – Révisé le 2 août 2002

- 2.4 Au besoin, mettre sur pied des groupes de travail de champions responsables de participer directement à la mise en place de nouvelles initiatives ayant des répercussions sur les langues officielles telle la modernisation de la gestion des ressources humaines. Les champions aimeraient aussi pouvoir participer à la mise en place de suivis ayant trait aux langues officielles découlant d'études ou de sondages tels le sondage des employés de la fonction publique prévu en juin 2002 et l'étude sur les perceptions et les attitudes aux langues officielles en milieu de travail.
 - 2.5 Mettre sur pied un groupe de réflexion sur les valeurs et les langues officielles.
 - 2.6 Mettre sur pied un groupe de travail en vue de clarifier le rôle du champion à l'égard de la Partie VII (développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire) de la LLO. (PCH)
 - 2.7 Inclure l'aspect des langues officielles dans la modernisation de la fonction de contrôleur. Les ministères et organismes peuvent se servir d'un outil appelé « L'évaluation des capacités » pour procéder à une auto-évaluation des capacités actuelles en ce qui concerne les pratiques de gestion relatives à la modernisation de la fonction de contrôleur. Cette évaluation de base, qui suppose des entrevues avec des cadres supérieurs et des gestionnaires, permet de déterminer les domaines dans lesquels il y a lieu d'apporter des améliorations en priorité (c.-à-d. procédés, aptitudes, systèmes, etc.). Les langues officielles devraient faire partie intégrante de cet outil. (SCT)
3. **Individuellement auprès des Comités exécutifs des ministères et organismes respectifs.** *Chaque champion devrait compléter cette section individuellement. Voici quelques exemples :*
- 3.1 S'assurer qu'un mécanisme est en place pour identifier les répercussions sur le service au public, la langue de travail, la participation équitable et le développement des communautés, découlant des nouveaux programmes, politiques et initiatives (mémoires au Cabinet ou des présentations au Conseil du Trésor).
 - 3.2 Encourager l'utilisation systématique du français comme langue de travail au sein du Comité exécutif du ministère ou organisme respectif.

4. Individuellement auprès de l'ensemble des gestionnaires et employés des ministères et organismes respectifs, y compris au niveau des régions. *Chaque champion devrait compléter cette section individuellement. Voici quelques exemples :*

- 4.1 Faire valoir que les langues officielles doivent être considérées dans la formulation des politiques, l'élaboration des nouveaux programmes ainsi que la mise en oeuvre de toutes les nouvelles initiatives gouvernementales.
- 4.2 Encourager le ministère ou l'organisme à mettre en place des séances d'information ou de formation en ce qui concerne les obligations reliées au service au public dans les deux langues officielles, à l'utilisation des deux langues officielles en milieu de travail, à la participation équitable ainsi qu'au développement des communautés.
- 4.3 Nommer un champion des langues officielles dans chacune des régions du ministère ou organisme.
- 4.4 Nommer un champion issu de chacun des deux groupes linguistiques.

5. Autres interventions pour appuyer les champions dans l'exercice de leur rôle

- 5.1 Rencontrer/consulter régulièrement les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- 5.2 Partager les outils ou initiatives qui fonctionnent bien et qui sont transférables à d'autres ministères ou organismes. (Ex. La championne de PCH a présenté à Vaudreuil des outils en vue d'encourager une utilisation plus grande des deux langues officielles en milieu de travail.)
- 5.3 Sensibiliser les ministères ou organismes à développer des outils de mise en oeuvre du Programme des langues officielles qui soient génériques de façon à pouvoir les partager avec d'autres ministères ou organismes.
- 5.4 Organiser des déjeuners entre champions, en plus des conférences, pour partager les pratiques exemplaires, pour discuter de défis particuliers et renchérir le réseautage.
- 5.5 Organiser une demi-journée d'échange et de partage des meilleures pratiques entre les champions et les personnes responsables des langues officielles au niveau du service au public, de la langue de travail, de la participation équitable, y compris les coordonnateurs 41, responsables du développement des communautés.

- 5.6 Organiser des activités particulières (lors des conférences des champions ou autre forum) en vue de connaître davantage les besoins des communautés de langue officielle minoritaire.
- 5.7 Proposer au Comité sur les valeurs et éthique d'ajouter les langues officielles à leur agenda ou organiser une session d'échange avec les membres du comité afin de discuter des langues officielles en tant que valeur fondamentale au sein de la fonction publique.
- 5.8 Identifier les défis particuliers aux petites institutions afin de pouvoir proposer des moyens pour y faire face. (Un comité de champions provenant de petits organismes pourrait être mis sur pied.)

E. Plan d'action et échéancier

Les premières bases d'un Plan d'action pour les champions ont été jetées durant la *Sixième conférence des champions ministériels des langues officielles* qui s'est tenue à Sudbury, les 30 et 31 mai 2002. Un résumé de ces discussions est inclus dans le présent document. (Annexe 2) Durant la conférence, il a été décidé d'organiser une retraite de deux jours, devant se tenir les 26 et 27 septembre 2002 à Ste-Adèle (Québec). Cette rencontre devra permettre aux champions de peaufiner leur vision de leur rôle et d'articuler un Plan d'action qui concrétisera la Stratégie d'interventions des champions ministériels des langues officielles.

F. Secrétariat et appui dans la mise en œuvre de la Stratégie d'interventions des champions ministériels des langues officielles

La DLO assure cette fonction relativement à la disponibilité de ses ressources.

G. Récapitulation

Essentiellement, la Stratégie d'interventions des champions ministériels des langues officielles :

1. Décrit et délimite le rôle des champions

- ? Rôle d'influence et de leadership ;
- ? Vers le haut, vers le bas, horizontalement et vers les régions ;
- ? En ce qui concerne l'importance de tenir compte des objectifs du gouvernement liés au bilinguisme institutionnel (le service au public, la langue de travail, la participation équitable des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise) et au développement des communautés ;
- ? Dans toutes les activités de l'administration fédérale, tant fonctionnelles (gestion opérationnelle) que statutaires (élaboration de programmes, de politiques et d'initiatives).

2. *Identifie certaines interventions clés pouvant appuyer les champions dans leur rôle*

- ? Collectivement auprès du Comité des sous-ministres responsable des langues officielles et auprès du ministre responsable de la coordination des langues officielles ;
- ? Collectivement auprès des organismes centraux clés en matière de langues officielles (Secrétariat du Conseil du Trésor, Affaires intergouvernementales, Patrimoine canadien et Justice Canada) ;
- ? Individuellement auprès des Comités exécutifs des ministères et organismes respectifs ;
- ? Individuellement auprès de l'ensemble des gestionnaires et employés des ministères et organismes respectifs, y compris au niveau des régions ;
- ? Autres interventions pour appuyer les champions dans l'exercice de leur rôle.

3. *Renferme un Plan d'action*

- Un Plan d'action (y compris un échéancier) devrait être élaboré par les champions durant la retraite de deux jours organisée à cet effet, les 26 et 27 septembre 2002 à Ste-Adèle (Québec).

Annexe 1

Comité directeur des champions ministériels des langues officielles

?	Diana Monnet	<i>Présidente</i> , Secrétariat du Conseil du Trésor - TBD (613) 952-2932
?	Denise Boudrias	Commission de la fonction publique - PSC (613) 995-7993
?	Manon Brassard	Commission de l'immigration et du statut de réfugié - IRB (613) 947-6922
?	Michel Cardinal	Travaux publics et Services gouvernementaux - SVC (819) 997-8825
?	Christian Couture	Défense nationale - DND (613) 992-7582
?	Lgén	
?	Gilles Dufault	Office des transports du Canada - ATN (819) 953-8914
?	Marcel Gibeault	Ressources naturelles du Canada - RSN (613) 996-4008
?	Michel Granger	Tribunal canadien du commerce extérieur - BCO (613) 993-3595
?	Rolf Mamen	Agence spatiale canadienne - CSA (613) 998-2873
?	Nicole Morin	Commission canadienne des droits de la personne - HRC (613) 943-0331
?	Françoy Raynauld	Secrétariat de l'ALÉNA - Section canadienne - CST (613) 992-9380
?	Michel Roy	Affaires indiennes et du Nord Canada - IAN (819) 953-3180

Personnes-ressources :

?	Nicole Fortier	(Secrétariat du Conseil du Trésor – TBD) (613) 952-6203
•	Lily Long	(Secrétariat du Conseil du Trésor – TBD) (613) 952-3132
•	Lisette Brisebois	(Secrétariat du Conseil du Trésor – TBD) (613) 952-6205

Annexe 2

Résumé de la plénière du 31 mai 2002 à Sudbury : **éléments préliminaires d'un Plan d'action**

Groupe 1 Marketing, promotion et communication

Actions et moyens suggérés :

Collectivement

- 1) Activités de promotion afin d'améliorer la connaissance en LO
- 2) LO doivent s'insérer dans le système de valeurs et de compétences au même titre que les compétences professionnelles
- 3) Changement culturel est essentiel à la relance des LO
- 4) Atmosphère plus ouverte face aux LO
- 5) Adoption d'un symbole relié aux LO
- 6) Campagne de sensibilisation :
 - cibler les gestionnaires et les secteurs de formation linguistique et professionnelle
 - faire la promotion des moyens d'utiliser les LO dans le milieu de travail
- 7) Création d'un site Web à l'usage des champions
- 8) Partage des meilleures pratiques à l'aide de courriels, de listes électroniques, de colloques
- 9) Marketing spécial auprès des jeunes fonctionnaires

Au sein du ministère

- 1) Création d'un comité consultatif des employés en LO
- 2) Évaluation des résultats des sondages internes sur les LO et mise en place de mesures correctives, au besoin
- 3) Outils adaptés aux besoins des régions
- 4) Plans de succession : inclure les LO comme compétences essentielles pour divers postes

Groupe 2 La Relève

Contexte : D'ici 3 à 5 ans, une bonne partie des cadres présentement champions prendront leur retraite.

Actions et moyens suggérés :

Collectivement

- 1) Études démographiques pour identifier la situation au niveau des groupes de relève
- 2) Mentorat auprès des jeunes cadres susceptibles de devenir champions des LO
- 3) Mesures incitant à devenir champion des LO
- 4) Création d'une commission Jeunesse / champions Jeunesse au sein de la Fonction publique fédérale
- 5) Maintien d'une masse critique de champions francophones et anglophones
- 6) Régime d'imputabilité relié au rôle de champion des LO
- 7) Implication de la Fédération des jeunes Canadiens-français
- 8) Campagne de publicité / Commissariat aux LO comme partenaire

Stratégie d'interventions des champions ministériels des langues officielles
Document de référence – Révisé le 2 août 2002

Groupe 3 Régime d'imputabilité

Actions et moyens suggérés :

Collectivement

- 1) Message à la haute gestion quant au besoin de mettre en place un régime d'imputabilité en matière de LO
- 2) Retraite pour raffiner la stratégie des champions / plan d'action
- 3) Dialogue continu entre les champions et les membres du Comité des sous-ministres responsable des LO
- 4) Envoi d'une lettre aux sous-ministres leur suggérant de clarifier les cadres d'imputabilité en matière de LO pour tous les niveaux de gestion

Au sein du ministère

- 1) LO : une valeur et une priorité opérationnelle
- 2) Conséquences ou mesures concrètes mises en place en cas de non-conformité aux obligations par les divers niveaux de gestionnaires

Groupe 4 Rôle et statut des champions

Actions et moyens suggérés :

Collectivement

- 1) Nécessité de préparer un plan d'action dans le but d'encourager les champions à agir sur deux plans : collectivement et individuellement
- 2) Champions : un statut officiel dans la bureaucratie
- 3) Marketing social, promotion en régions et auprès de la population en général

Au sein du ministère

- 1) Fonction de champion à titre de PROMOTEUR des LO
- 2) LO considérées dès la conception des programmes et des politiques
- 3) **Police** : coordonnateur des ressources humaines // **Conscience** : champion des LO
- 4) Langue française reconnue comme une valeur ajoutée
- 5) Liens à établir entre le champion, la personne responsable des parties IV, V et VI de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* et le coordonnateur national de l'article 41 de la *LLO*

Groupe 5 Ressources

Contexte :

- 1) Pénurie d'expertise pour appuyer les champions en LO
- 2) Capacité corporative faible dans certains cas pour soutenir les champions au niveau stratégique, d'analyse et de promotion
- 3) LO : au delà du cadre des ressources humaines
- 4) Langue de travail reste un défi
- 5) Rôle de champion varie selon le mandat et la grosseur de l'institution
- 6) LO : un élément de programme, pas seulement un élément administratif

Actions et moyens suggérés :

Collectivement

- 1) Capacité stratégique en LO à développer
- 2) Passage de l'administration des LO à la gestion des LO
- 3) Synergie entre les différents intervenants en LO (Comité des sous-ministres responsable des LO, champions, personnes responsables de IV, V et VI de la *LLO*, coordonnateurs 41) en organisant divers forums. (Ex. Symposium des LO en Atlantique 2001, Symposium national sur les LO 1998)

Au sein du ministère

- 1) Allocation des fonds nécessaires pour former, recruter et payer les spécialistes en LO